

François Hébert son gendre, et du côté de l'épouse, de Michel Babineau et de Joseph Lirette qui ont déclaré ne savoir signé. L'époux seul a signé avec nous.

Joseph Gueguen

L. Parent, prêtre Miss.

Par son éducation soignée, Joseph Gueguen était tout naturellement, après le curé, celui qui écrivait tous les contrats, devant qui s'intruisaient les procès—si jamais il y en eu—En fait de procès ou difficultés à régler, voici ce qu'était la pratique générale chez nos ancêtres. Un différend s'élevait-il entre quelques uns d'entre eux, on référerait la difficulté au curé, ou à un sage de la paroisse, ou aux deux ensemble. Et le jugement prononcé valait mieux alors que ceux de nos cours suprêmes, voire ceux du conseil privé. Cependant, malgré les bonnes dispositions des gens, les affaires devaient se faire légalement; et Joseph Gueguen était l'homme utile, même nécessaire, au milieu des siens.

Outre les titres de juge de paix et de magistrat, sieur Gueguen devait être l'arpenteur des terres ainsi que l'écrivain accrédité pour la correspondance des paroissiens, l'aide essentiel du curé, comme marguillier ou autrement. A tous ces titres joignez celui du chrétien convaincu, du défenseur de la justice, et vous avez dans sieur Joseph Gueguen le citoyen estimé et respecté de tout le monde.

Aidé de son excellente éducation, Joseph Gueguen se livrer au commerce, surtout à l'achat des pelletteries, négoce qu'il mène sur une grande échelle, nous dit la tradition. Malheureusement, pendant la guerre de l'indépendance américaine, des pirates viennent le dévaliser, lui enlevant toutes les fourrures en magasin et l'or qu'ils peuvent trouver. Il n'y avait pas de banques dans ces temps reculés; il fallait garder chez-soi tout son argent. Les vieux de la paroisse nous disaient naguère que sieur Joseph Gueguen était, dans le temps, l'Acadien le plus riche des provinces maritimes.

A part sa langue maternelle qu'il possédait à fond, il savait aussi le Latin, l'Anglais et le Micmac parfaitement. Si bien que l'abbé Sigogne, l'apôtre de la Baie Ste Marie, Nouvelle-Ecosse, et le gouverneur Carleton, de Fredericton, se firent faire par lui chacun